

LIVRET D'ACCUEIL DES ELEVES DE MATERNELLE

Rentrée 2018-2019



L'entrée dans une nouvelle école est un tournant dans la vie des enfants, en particulier quand il s'agit de l'entrée en maternelle.

Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant nous avons souhaité vous remettre ce guide pratique de l'école Les Vanettes fait par les parents pour les enfants.



PRESENTATION DE L'ECOLE

Adresse : 26 rue Hudri - 92400 Courbevoie

Téléphones : 01 71 05 79 62

Directrice : Mme BLANCHARD

Effectifs

L'école comprend 4 classes. L'effectif est de **114 élèves**.

Les effectifs se répartissent de la manière suivante :

Classes	N°	Effectif	Instituteur	Dame de Service (ATSEM)
Petite Section	1	26	Mme BLANCHARD	Clara
MS / GS	2	30	Mme FINOT	Latifa
MS / GS	3	30	Mme PINSON	Manuela
PS / GS	4	28	Mme LE MAITRE	Martine

Tous les enseignants sont assistés d'une « Dame de Service » dédiée à la classe. Cette dame est aussi chargée du ménage de l'école, elle n'est donc pas constamment dans la classe.

MEMO PRATIQUE

La rentrée



La rentrée scolaire de tous les enfants est prévue **le lundi 3 septembre**. L'heure d'accueil des Petites sections sera communiquée sur la grille de l'entrée. Ce jour-là, votre enfant entrera un peu plus tard que les autres enfants, entre 9h et 9h30. Le lendemain, les enfants commenceront comme tous les autres à 8h30.

Horaires



L'école ouvre ses portes à **8h** et les referme à **18h45**. Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20 lors de la **garderie du matin** : si vous ne laissez pas vos enfants à la garderie du matin, vous pouvez les déposer entre 8h20 et 8h30 dans la classe. A 8h30, les **portes ferment !** Votre enfant sera accompagné dans la classe par l'agent d'accueil.



Être à l'heure est important pour votre enfant

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

- Pour le lundi, mardi et jeudi,
 - à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la **cantine** avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
 - après la **classe**, à partir de 16h30
 - pendant la **garderie du soir**, à partir de 17h jusqu'à 18h45
- Pour le mercredi,
 - à partir de 11h30 après la **classe** et au plus tard, jusqu'à 12h30 durant la **garderie** pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisirs l'après-midi (pas de cantine),
 - à partir de 17h le soir après **l'accueil de loisirs**.
- Pour le vendredi,
 - à 11h30 après la **classe**,
 - à 13h30 après la **cantine**,
 - à 16h30 après les **NAPs**
 - dès 17h pendant la **garderie**

Il est important de respecter ces horaires afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école. Les bornes d'inscription à la cantine se bloquent et téléchargent les repas à 8h40. **MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 8h20	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)
	Entrée: 8h20 / 8h30	Entrée: 8h20 / 8h30	Entrée: 8h20 / 8h30	Entrée: 8h20 / 8h30	Entrée: 8h20 / 8h30
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
	Sortie: 11h20/11h30	Sortie: 11h20/11h30	Sortie: 11h20/11h30	Sortie: 11h20/11h30	Sortie: 11h20/11h30
11h30 - 13h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL)	Garderie (VAL) 11h30/12h30 Sortie: 12h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL) Sortie: 13h20
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement	Accueil de Loisirs (VAL) Sortie: 17h/18h45	Enseignement	NAP (VAL)
	Sortie: 16h20 / 16h30	Sortie: 16h20 / 16h30		Sortie: 16h20 / 16h30	Sortie: 16h20 / 16h30
16h30 - 18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45		Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45





Absences

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant au 01 71 05 79 62.

Fréquentation scolaire

L'inscription à l'école maternelle implique l'**engagement** pour la famille d'une **fréquentation régulière**. Votre enfant doit venir à l'école tous les jours. Si vous devez vous absenter pour raisons familiales, merci de prévenir l'école assez tôt et de préciser la date de retour.

Comment discuter avec l'enseignant ?



N'hésitez jamais à venir voir le corps enseignant pour discuter de votre enfant. De même l'enseignant prendra vite rendez-vous avec les parents s'il se passait quelque chose d'important concernant votre enfant.

Réunion d'information



Une réunion avec l'enseignant par classe a lieu en début d'année. Le but est de présenter l'école, les enseignants, les apprentissages, l'organisation de la journée de votre enfant.

Assurance Scolaire



Elle est indispensable :

- Pour les activités scolaires proposées par les enseignants
- Pour les activités extrascolaires (cantine, centre de loisirs, NAP, garderie, ...)

Vérifier votre assurance familiale, votre contrat ne couvre pas forcément ces activités, et n'assure pas votre enfant s'il est victime d'un accident.

Votre enfant doit être couvert dans les 3 cas suivants :

1. il se blesse lui-même.
2. il blesse un enfant.
3. il est blessé par un enfant.

Vérifiez auprès de votre assurance si les 3 cas sont couverts



Carte « QUALITE DE VILLE »



La ville de Courbevoie met à disposition une carte QUALITE DE VILLE pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. Cette carte a pour objectif de faciliter l'inscription et le paiement des activités suivantes:

- restauration scolaire,
- garderie en maternelle
- les activités post scolaire,
- les goûters,
- le temps NAP
- le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires),
- les études dirigées en élémentaire.

Cette carte (un seul compte par famille mais autant de cartes que d'enfant) demande une inscription au préalable à la mairie de Courbevoie (VAL). Le rechargement de cette carte peut se faire sur Internet sur le site de la mairie, sur place en mairie ou en appelant le service enseignement au 01 71 05 79 27.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter le site de la ville : <http://www.ville-courbevoie.fr>/ou vous rendre directement à la mairie.

L'école Les Vanettes est équipée de bornes d'inscription à la cantine, au goûter, aux activités post scolaires et à la garderie du soir. Deux bornes se trouvent dans le hall d'entrée.

NE PAS OUBLIER CHAQUE MATIN de vous inscrire avec la carte en badgeant sur les bornes. **Seuls, les parents peuvent badger.** En cas de changement, merci de le dire à l'agent d'accueil et à l'enseignante.

La cantine



La cantine se déroule de 11h30 à 13h10 et les classes se répartissent en 2 services comme suit :

- 1^{er} service à 11h30 : classes 1 et 4
- 2nd service à 12h30 : classes 2 et 3

Lors du repas, une équipe de 5 animateurs encadre les enfants pendant la cantine et la pause méridienne. Les ATSEM mangent également avec les enfants.

Les animateurs ont avec eux pendant le repas un classeur recensant les PAI ainsi que l'alimentation spécifique (enfants ne mangeant pas de porc ou de viande). Les enfants qui mangent de tout sont incités à goûter à tout.

Chaque jour, lorsque vous avez badgé, un repas est décompté. **N'oubliez pas la carte QUALITE DE VILLE** et pensez à la valider aux bornes tous les matins, les jours où votre enfant mange à la cantine.

Si exceptionnellement un midi votre enfant ne mange pas à la cantine, et même si vous n'avez pas badgé, pensez tout de même à l'indiquer à l'enseignant de votre enfant.



Numéros de téléphone



Pensez à donner les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre dans la journée. **Si votre numéro change, pensez à le transmettre à l'école.**

C'est **EXTREMEMENT** important pour l'école d'avoir des numéros à jour, pour vous joindre en cas de maladie ou d'accident.

Nourrices et personnes habilitées



N'oubliez pas de faire une lettre d'autorisation portant le nom de la personne et son degré de relation avec l'enfant (mamie, nourrice, etc.) datée et signée par vous. L'école ne confie pas les enfants à des mineurs (frères ou sœurs) **sans autorisation écrite de la part des parents.**

Laissez le numéro de téléphone de l'école à cette personne qui pourra ainsi prévenir l'école en cas d'un éventuel retard et demandez-lui de venir la première fois avec sa carte d'identité.

Carte de Coopérative



On vous remettra à chaque début de semestre une enveloppe contenant une carte coopérative. La participation est facultative et le montant libre. Vous pouvez payer par chèque, de préférence, à l'ordre de l'OCCE Les Vanettes.

L'argent de la coopérative sert à acheter :

- du matériel pour la classe ou pour l'école de votre enfant (jeux, peinture, encre, livres, photos),
- mais aussi au niveau de l'école de financer les sorties, spectacles, cinéma.

Les comptes sont vérifiés par l'OCCE92 et les parents d'élèves, à la fin de chaque année.

LA VIE A L'ECOLE MATERNELLE

Les activités dépendent du programme de l'éducation nationale et chaque enseignant vous expliquera comment il le mettra en œuvre au cours de l'année lors de la réunion de début d'année.

Les premiers jours...

N'oubliez pas d'apporter les photos d'identité, les autorisations parentales et divers documents administratifs que l'on vous aura demandés.

Pour les petites sections, le doudou, la tétine et un sac de change sont demandés.

Le photographe



Il passe 1 fois par an, à l'automne pour la photo individuelle et la photo de classe. Le photographe reverse 20 % des revenus à la coopérative de l'école. L'accord des parents est demandé avant de prendre les enfants en photo.



Plan Vigipirate

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont très strictes, surtout en période rouge. Pour la sécurité des enfants, aucun adulte ne doit pénétrer dans l'école. Nous demandons aux parents de respecter les consignes de sécurité pour leur enfant.

Piscine



Les grandes sections vont à la piscine (activité obligatoire). Chaque grande section bénéficie en général de 10 sessions par an. La municipalité met des cars à disposition. Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie est annulée.

Fêtes et manifestations



L'école organise plusieurs fêtes et participe à plusieurs projets dont la liste vous sera communiquée au fur et à mesure. Chaque année l'école organise une fête à Noël, une fête de la galette (avec les enfants uniquement) et une fête de fin d'année auxquelles vous serez conviés. Les GS participent avec le conservatoire à une chorale (représentation en fin d'année).

STRUCTURE EXTRA SCOLAIRE - VAL



Directeur : Tarik BSIKRI

Les structures périscolaires (Cantine et Garderie –TAP- VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animés par des équipes qui dépendent de la Mairie.

Le VAL organise une bonne partie de la journée de votre enfant :

Pause méridienne	11h30 - 13h20
Centre de loisirs Mercredi	11h30 - 18h45
NAPs	13h30 - 16h30
Goûter & Garderie du soir	16h30 - 18h45

Animateurs

En 2017/2018, l'équipe d'animation était composée de 7 animateurs :

- 4 animateurs le midi (pour 90 enfants environ)
- 3 animateurs à la garderie du soir (pour 45 enfants environ).

L'équipe est encadrée par un directeur, Tarik BSIKRI.





Garderie

L'école ouvre ses portes le matin à 8h et fonctionne jusqu'au soir 18h30. La fermeture définitive se fait à 18h45. **Si l'enfant n'est pas récupéré et que l'équipe ne peut vous joindre, l'enfant peut-être au commissariat par la police municipale.**

L'inscription de votre enfant se fait chaque matin grâce à la carte Qualité de Ville. Une inscription en mairie au préalable est nécessaire.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et le goûter

Les temps NAP ont lieu le vendredi de 13h30 à 16h30.

En maternelle, ils sont répartis en deux temps :

- Temps calme jusqu'à 15h (sieste pour les petits ou activités calmes pour les moyens et grands)
- Activité (NAP) de 15h à 16h30

Chaque activité NAP a une finalité pédagogique. Les NAP sont répartis par période (6 période par année scolaire), les groupes étant constitués par classe.

Des activités extérieures ou avec intervenants extérieurs (professeurs dans des associations) sont réparties entre toutes les écoles de la ville : piscine, bibliothèque, éveil musical, initiation au judo, anglais, etc.

Le goûter n'est donné qu'après les NAPs entre 16h30 et 17h. Vous pouvez suivre les aventures de vos enfants durant les NAPs en vous connectant au blog du VAL Vanettes à l'adresse suivante : <http://vallesvanettes.e-monsite.com>. Un mot de passe vous sera communiqué en début d'année.

Centre de loisirs du mercredi (11h30 – 18h45)

Le centre de loisirs est dans l'école. Il est géré par la mairie. Vous devez inscrire votre enfant directement à la mairie, en même temps que la cantine, garderie du soir.

Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h et 18h45. En dehors de ces horaires, il n'est pas possible de déposer ou reprendre votre enfant. Le repas et le goûter de votre enfant sont compris.

ACTIVITES POST-SCOLAIRES

L'école propose de manière régulière une activité post scolaires payante : l'anglais, l'art plastique. Les inscriptions se font sur internet ou en mairie au cours du mois de juin en général (le nombre d'inscrit est limité). Nous vous indiquons les activités qu'il est possible de faire en 2018-2019 :



L'anglais – Play Time

Approche ludique de la langue anglaise autour de chansons et de jeux.

Le mardi après-midi de 17h à 18h : MS / GS



L'art plastique

Cet atelier offre aux enfants l'occasion d'une parenthèse pour des moments créatifs

Le jeudi après-midi de 17h à 18h : MS / GS



Merci d'aider l'école pour...

Accompagnateurs

L'école a du mal à trouver des accompagnateurs pour les sorties. N'hésitez pas à vous inscrire (ou grands-parents, nounous...) sur les panneaux d'affichage et à proposer vos services (même si la classe n'est pas celle de votre enfant). Cela permet aux enseignants d'organiser des sorties intéressantes. Lorsque le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie est annulée.



Photocopies

Merci d'indiquer à l'école si vous pouvez faire des photocopies. Cela rend service et cela permet d'économiser sur les crédits de l'école.



Papiers

L'école récupère des feuilles de brouillon pour les dessins, cela permet de faire des économies importantes.

Annexe – Petits conseils pratiques



Les vêtements



Aucun bijou à l'école.

Pensez à **marquer** les vêtements de votre enfant (notamment blousons, cagoules, chapeaux, gants), ainsi qu'à lui mettre des tenues pratiques. Les **écharpes sont interdites** (risque d'étranglement).

En particulier pour les petits :

- Pantalons avec élastique à la taille
- Chaussures à scratch
- Pas de salopettes, ceintures, bretelles

Etant donné que **tout doit obligatoirement être marqué**, la LIPE a créé un **partenariat avec le site A-QUI-S** pour vous permettre de commander à un tarif avantageux des étiquettes pour marquer les vêtements de vos enfants.

N'hésitez pas à vous connecter sur le site [www.a-qui-s](http://www.a-qui-s.fr) et en indiquant le code COU1318 bénéficierez entre 5% et 15 % de réduction.



Hygiène

RAPPEL: Pensez à vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant (poux).

N'oubliez pas de **prévenir si les poux apparaissent**, afin que l'école puisse faire un **affichage général**.

Essayez de couper les ongles de votre enfant très courts afin d'éviter des griffures.

Nous vous rappelons que le personnel de l'école n'est pas autorisé à «essayer» les enfants, nous vous conseillons de les rendre autonome.

Maladie et médicaments



Nous vous rappelons que l'école ne peut pas donner de médicament à votre enfant (sauf dans le cadre d'un PAI). Il est parfois difficile de faire garder son enfant quand on travaille, mais les enseignants sont sur leur lieu de travail : merci de garder votre enfant à la maison lorsqu'il est fiévreux ou contagieux...

N'oubliez pas de **signaler si votre enfant est contagieux**, afin que l'école puisse faire un **affichage général (varicelle, scarlatine, rubéole, roséole ...)**.

De manière générale, signalez le matin si votre enfant a été fiévreux la nuit, mal de ventre, mal de tête ... afin que l'équipe enseignante puisse être vigilante durant la journée de classe.

Jouets, bonbons



Pour éviter les conflits, aucun jouet n'est accepté à l'école.

Pensez à vérifier les poches de votre enfant avant l'entrée à l'école, et si vous retrouvez des morceaux de puzzle ou des pièces d'un jeu, merci de les ramener à l'école.

Merci de ne donner aucun bonbon ou chewing-gum à votre enfant. De même aucun goûter dans les sacs, arrangez-vous avec la nounou car les enfants peuvent fouiller dans les sacs et se servir.

Change



En cas de «petits incidents», l'école a des changes que les familles donnent quand les enfants grandissent. L'école vous donnera dans un sac en plastique les affaires mouillées, et vous ramènera à l'école les affaires prêtées, **lavées et repassées**.

L'école a d'ailleurs besoin régulièrement de vêtements et de chaussures....

La motricité



Chaque jour votre enfant apprend à évoluer, connaître son corps, se mettre sur un pied, dissocier ses 2 bras (1 en l'air, l'autre en bas) marcher en tapant des pieds, marcher comme un papillon, sauter avec ses 2 pieds, dans un cerceau, du banc ... bouger sur un rythme, avec un tambourin. En motricité, les activités sont diverses et variées (utilisation de petits matériels, parcours, jeux collectifs, danse..).





Autonomie

A l'école, les enfants doivent apprendre à essayer avant de demander l'intervention d'un adulte : «Tu essaies d'abord, je te montre, et si vraiment tu n'y arrives pas, je t'aide»



Rangement

De la même façon qu'à la maison, après chaque activité les enfants apprennent à ranger le matériel utilisé à l'école.



Doudou et Tétine (Petite Section)

Votre enfant peut amener un doudou, pensez à le marquer.
L'école vous le rendra à chaque vacances pour le laver.

Sieste, lits et tétines (petite section)

Pour les enfants qui font la sieste, l'école accepte les tétines, marquées et dans une boîte de rangement pour l'hygiène.

Les enfants ont un lit attribué en début d'année et le gardent toute l'année. Cela évite ainsi les contaminations. Les draps, taies et couvertures sont changés 1 fois par semaine et chaque jour s'il y a un souci.

DIVERS



- **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 19 octobre au soir au lundi 5 novembre au matin
- **Vacances de Noël** : du vendredi 21 décembre au soir au lundi 7 janvier au matin
- **Vacances d'hiver** : du vendredi 22 février au soir au lundi 11 mars au matin
- **Vacances de printemps** : du vendredi 19 avril au soir au lundi 6 mai au matin
- **Pont de l'ascension** : les cours ne seront pas assurés le vendredi 31 Mai
- **Fin des cours** : vendredi 5 juillet au soir

